

DECLARATION  
DU SENEGAL

=\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_

A L'OCCASION DE LA DEUXIEME CONFERENCE DES ETATS  
PARTIES AU TRAITE SUR LE COMMERCE DES ARMES

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

*Genève le 22 Août 2016*

Vérifier au prononcé

**Monsieur le Président,**

Ma délégation voudrait vous adresser ses chaleureuses félicitations ainsi qu'aux membres du Bureau et du Secrétariat pour les efforts déployés tout au long du processus préparatoire de la tenue de cette deuxième Conférence des Etats parties au Traité sur le Commerce des Armes (**TCA**).

Je me réjouis particulièrement de prendre part à cette Assemblée, d'autant plus qu'elle se tient pour la première fois dans la belle Genève, ville siège du Secrétariat du TCA et capitale mondiale du Désarmement.

Je voudrais vous remercier de m'y avoir convié pour délivrer le message du Sénégal, pays membre non permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies, présent partout où il est question de paix et de sécurité collectives.

**Monsieur le Président,**

Beaucoup a été dit et bien dit ce matin sur le sujet et je voudrais saluer à cet égard les messages forts envoyés par le Président de la Confédération Suisse, S.E.M Johan Schneider HAMMAN, et M. Ban Ki-Moon, notre Secrétaire Général.

Cette deuxième Conférence se tient dans un contexte où la persistance de nombreux foyers de tension continue de fragiliser la paix dans le monde, notamment en Afrique et au Moyen Orient.

Cela se vérifie particulièrement dans le Sahel auquel appartient le Sénégal. Cette région perturbée est source de préoccupation majeure car confrontée à des menaces multiformes dont les plus visibles sont la prolifération des armes conventionnelles, le trafic illicite de la drogue et les crimes commis par les groupes terroristes.

Devant ces menaces et défis sécuritaires aigus, qui ont pour noms terrorisme et extrémisme violent, l'Afrique de l'Ouest a pris un certain nombre d'initiatives visant à harmoniser la législation communautaire et à susciter une synergie d'action pour lutter plus efficacement contre la circulation illicite des armes légères et de petit calibre (ALPC), laquelle constitue aujourd'hui une véritable entrave à la paix et à la sécurité internationales.

Il est estimé aujourd'hui qu'environ 30 millions de ces armes circuleraient en Afrique subsaharienne dont une bonne partie, se trouvant entre les mains de groupes insurgés agissant sans foi ni loi, alimente les conflits. Face à ce constat inquiétant, il est primordial que la communauté internationale continue de se mobiliser pour mettre fin à cette gangrène qui ronge le tissu économique et social de nombreux pays et régions en Afrique, en fragilise les institutions et annihile conséquemment leurs efforts de développement.

Et c'est fort de cette conviction que le Sénégal, membre actif de la CEDEAO, salue l'avènement du Traité sur le Commerce des Armes (TCA) qu'il a ratifié, le 25 septembre 2014, à la cérémonie de la 50<sup>ème</sup> ratification consacrée au TCA. C'est à cette occasion qu'il avait déposé ses instruments de ratification.

Je tiens à rappeler, ici, notre attachement sans faille à cet important instrument qui ambitionne de réglementer le commerce international des armes, pour éviter leurs conséquences désastreuses, en mettant l'accent notamment sur la promotion de la transparence et le développement d'une culture de la responsabilité à l'échelle mondiale.

Aussi, le Sénégal voudrait-il inviter tous les Etats parties à contribuer à l'instauration de normes efficaces pour mieux contrôler les transactions internationales d'armes, et mettre en place des mécanismes fiables destinés à mettre un terme aux détournements d'armes à des fins contraires au droit international et aux règles des droits de l'homme.

Aujourd'hui, plus que jamais, les Etats doivent collaborer pour prévenir et mettre fin à ces détournements. C'est la raison pour laquelle, je me réjouis du fait que la problématique de la violence basée sur le genre soit prise en compte dans l'évaluation des

demandes d'exportation et que l'estimation du risque de détournement soit considérée comme un motif légitime de refus de transfert.

**Monsieur le Président,**

Les organisations de la société civile en général, et les Organisations non gouvernementales, en particulier, ont joué un rôle historique dans la prise de conscience collective du fléau des armes. Leur expérience de terrain pourrait, sans contredit, constituer une valeur ajoutée dans ce forum. Prêtons-leur donc une oreille attentive et prenons en considération leurs éclairages sur ces questions pour en faire usage et œuvre utiles. Pour le succès de notre combat commun, il est nécessaire parfois, de bousculer les pratiques réfractaires au dialogue, à l'inclusion et au progrès.

C'est dans cette dynamique que le Gouvernement du Sénégal s'est engagé, à travers notamment la mise en place de la Commission Nationale de Lutte contre les Armes légères, à soutenir activement la campagne « Contrôlons les Armes », initiée par la société civile dans le cadre de la promotion du TCA.

Au niveau de la sous-région ouest-africaine, il conviendrait de souligner, qu'avant l'adoption du TCA, des initiatives, auxquelles le Sénégal a pris part, ont été entreprises à travers, notamment le Moratoire de la CEDEAO sur l'importation, l'exploitation et la fabrication d'armes légères en Afrique de l'Ouest du 1<sup>er</sup> novembre 1998 et la Déclaration de Bamako de décembre 2000 et la prolifération, la circulation et le trafic illicite des armes légères.

Ces initiatives ont trouvé un écho favorable en 2001 avec le Protocole sur les armes à feu du Programme d'Action des Nations Unies pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes sous tous ses aspects (UNPOA).

Il s'y ajoute, pour consolider tous ces efforts, la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre adoptée le 14 juin 2006 à Abuja et entrée en vigueur en 2009.

Par ailleurs, mon pays s'emploie à l'intégration des dispositions pertinentes du TCA dans sa législation nationale, en collaboration notamment avec nos partenaires internationaux, tels

que l'Union Européenne dont le Sénégal bénéficie du programme d'assistance technique, par le biais du Bureau Fédéral Allemand des Affaires économiques et des exportations (BAFA) qui est un partenaire important dans la mise en œuvre du TCA.

C'est dans ce cadre qu'un comité de rédaction composé d'experts nationaux et internationaux a été mis en place. Ce comité devrait finaliser en septembre prochain, la rédaction des textes législatifs et réglementaires, consacrant l'aboutissement d'un processus de consultation interne, visant à domestiquer le TCA et à promouvoir une coopération efficace entre les différentes administrations nationales concernées par son application.

**Monsieur le Président,**

Le Sénégal attache aussi une grande importance à l'universalisation du TCA, conscient qu'une réglementation réussie du commerce international des armes classiques requiert l'adhésion d'un maximum de pays au TCA.

C'est pour contribuer à l'atteinte de cet objectif d'universalisation du Traité que Dakar a accueilli, les 5 et 6 Mai 2015, un séminaire, organisé en partenariat avec l'Union Européenne et qui a réuni tous les pays de la CEDEAO, ainsi que le Cameroun, la Guinée Equatoriale, le Gabon, la Mauritanie et le Tchad, pour promouvoir la coopération régionale, partager les bonnes pratiques et encourager l'implication de la société civile dans la sensibilisation sur le TCA.

Dans la même veine, il sera organisé, du 20 au 30 septembre 2016, à Dakar, en collaboration avec le « Geneva Center for Security Policy » (GCSP), un cours de formation professionnelle sur le thème « Renforcer les capacités pour une mise en œuvre efficace du Traité sur le Commerce des Armes », destiné aux fonctionnaires civils et militaires des pays africains francophones ayant signé le TCA.

**Monsieur le Président,**

Je tiens à souligner, et je voudrais conclure par-là, que tous ces efforts traduisent, s'il en était encore besoin, la nécessité de continuer à mobiliser nos énergies et à favoriser une pensée commune d'action, en vue d'assurer l'universalisation du TCA et la

généralisation de sa mise en œuvre.

Notre engagement collectif et la capacité d'anticipation de la Communauté internationale doivent être mis au service du combat pour un contrôle adéquat et efficace du commerce des armes à l'échelle mondiale.

C'est dans cet esprit que j'ajoute volontiers ma voix à celles qui se sont exprimées pour lancer un appel solennel en faveur de l'universalisation du TCA et de sa mise en œuvre diligente.

En tant qu'acteur et partenaire responsable, le Sénégal restera constamment engagé dans cette œuvre salutaire, dans le cadre de cette Conférence, dans l'enceinte de la Conférence du Désarmement, au niveau de l'Assemblée Générale de l'ONU comme au sein du Conseil de Sécurité et en dehors.

**Je vous remercie de votre aimable attention.**